

Image not found or type unknown



Achat d'un scooter frauduleux

Par **tangawi_old**, le **03/09/2007 à 09:36**

Bonjour,

J'ai acheté un scooter à un particulier et le lendemain il ne fonctionnait plus!

Le vendeur m'a fait un papier de vente en stipulant "dans l'état ou il se trouve et bien connu de l'acheteur", il y a indiqué son nom et prénom. Ais-je un recours envers lui vis-à-vis de la justice? merci

Par **ly31**, le **03/09/2007 à 09:53**

Bonjour,

A la lecture de votre message et à mon avis, vous n'avez aucun recours, si ce n'est qu'un recours amiable

L'ex propriétaire du scooter, n'a pas manqué de mentionner "dans l'état ou il se trouve ...), cela signifie que vous avez bien eu connaissance de l'état du scooter

Je vous souhaite bon courage

ly31

Par **tangawi_old**, le **03/09/2007 à 19:37**

Si je fais faire un devis par un garagiste et qu'il trouve une preuve d'un vice caché, vous croyez que la j'aurez un recours? merci

Par **Jurigaby**, le **03/09/2007** à **20:14**

Oui.

La formule "dans l'état ou il se trouve et bien connu de l'acheteur" ne veut pas dire grand chose en soit et ne suffit pas à exclure la garantie des vices cachés.

Une vente se fait toujours en l'état. Si il a un vice caché, alors pas de soucis, vous pourrez agir.